

DONNÉES CLÉS

- **Gestion assurée par** : Spirica
- **Assureur** : Spirica
- **Structure juridique** : fonds interne⁽¹⁾
- **Date de création** : 15 septembre 2020
- **Profil de risque et de rendement** :

Indicateur de risque



- **Horizon de placement recommandé** : 8 ans
- **Garantie du capital** : à hauteur de 80 %, à l'échéance de 8 ans⁽²⁾
- **Objectif de rendement** : 3 à 5 % annuels nets de frais ; s'agissant d'un objectif, ces taux sont potentiels et incertains
- **Frais de gestion** : 1 % maximum par an appliqué lors du calcul de la Valeur Liquidative du support
- **Frais de performance financière** : les éventuels frais liés à la performance financière du support sont au plus égaux à 10 % annuels de la performance du Fonds si celle-ci est positive

VALEURS LIQUIDATIVES HISTORIQUES*

Dates de valeur	VL (en €)
31/12/2020	101,96 €
27/11/2020	101,35 €
30/10/2020	98,54 €
25/09/2020	100,35 €
18/09/2020	100,51 €

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

⁽¹⁾ Support dont le Capital garanti est exprimé uniquement en Parts de provisions de diversification avant l'échéance et donne lieu à une garantie à l'échéance exprimée en euros.

⁽²⁾ Des sommes versées nettes de frais à condition de ne pas être désinvesties.

Document non contractuel à caractère informatif. Ce document est réservé à l'usage exclusif des partenaires intermédiaires d'assurance auquel il a été remis. Il ne peut être diffusé qu'avec l'accord de Spirica.

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Au travers de sa poche d'actifs, le support Croissance Allocation Long Terme vise un objectif de rendement supérieur à celui d'un fonds en euros sur le moyen/long terme en contrepartie d'une prise de risque supérieure et d'une volatilité plus importante.

Les montants investis sur le support Croissance Allocation Long Terme sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Ce support vous permet de bénéficier d'une garantie partielle du capital à hauteur de 80 % des sommes versées nettes de frais à la date d'échéance de la garantie, sous réserve de ne pas procéder à des désinvestissements sur le support avant cette date.

La date d'échéance de la garantie du support Croissance Allocation Long Terme est fixée au 31 décembre de l'année du huitième anniversaire de la date de valeur de chacun des investissements réalisés sur la même année.

ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE (EN €)

